

AM PRO
Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 euros
Siège social : 7 Rue de la Ligne 10120 BOUILLY
453.031.635 RCS TROYES

PROCES-VERBAL DE LA DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 JUILLET 2024

Le 31 juillet 2024,

La société A2V CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée au capital de 367.300 euros

Dont le siège social est 13 Avenue du Professeur Jean Rouxel 44570 CARQUEFOU

Identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 501.866.388 RCS NANTES

Représentée par Monsieur Arnaud DE VASSON, agissant en qualité de Président dûment habilité

Propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société AM PRO et Président de ladite société depuis ce jour,

A pris la décision suivante relative à :

- Nomination d'un nouveau Président de la société.
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, prenant acte de la démission de Monsieur Antonio MORENO de ses fonctions de Président de la société à effet de ce jour, décide de nommer en qualité de nouveau Président de la société à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

La société A2V CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée au capital de 367.300 euros

Dont le siège social est 13 Avenue du Professeur Jean Rouxel 44570 CARQUEFOU

Identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 501.866.388 RCS NANTES

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers conformément aux dispositions légales et aux statuts de la société.

La rémunération du Président sera fixée ultérieurement, il aura droit au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement

Paraphe


DEUXIEME DECISION

L'Associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été signé le présent acte.

La société A2V CONSEILS
Monsieur Arnaud DE VASSON

Signé par :
 ARNAUD DE VASSON
3FDC45D00D96449...

Paraphe
 aDV